

# [Bloctel, un nouveau service pour contrer le démarchage téléphonique](#)

Qui n'a pas eu la désagréable surprise de recevoir un appel pour vous inviter à un déjeuner, pour savoir si vous payez un certain montant d'impôt ou si vous avez à l'esprit de changer prochainement de fenêtre. Jusqu'à récemment, il existait un service pour éviter ce genre de sollicitation commerciale téléphonique nommée Pacitel. Mais [cette plateforme a fermée](#) le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et, depuis, les consommateurs étaient dans l'attente d'un successeur. Le gouvernement avait promis une initiative au 2<sup>ème</sup> trimestre 2016, dictée par les obligations de la loi Hamon imposant la création d'une liste pour refuser la prospection commerciale téléphonique.

## **Une nouvelle liste rouge**

Elle vient d'être dévoilée par la secrétaire d'Etat chargée du commerce, Martine Pinville. Son nom est Bloctel et entrera en fonction à partir du 1<sup>er</sup> juin prochain. Elle est gérée par la société Opposetel. Concrètement, il faudra s'inscrire à cette liste rouge, sur le site <http://bloctel.gouv.fr/>. Un rappel, car Bloctel ne récupère pas la base de données de Pacitel. Une fois l'inscription ou la réinscription faite pour une durée de 3 ans, il faudra attendre 1 mois pour ne plus recevoir de démarchage commercial par téléphone. Les numéros de fixe et mobile sont valables. Par contre, le service ne concerne pas les SMS.

## **Un système contraignant**

La responsable politique assure que ce système « *va marcher* » contrairement à Pacitel. Et ceux pour plusieurs raisons : Bloctel est en effet plus contraignant que son prédécesseur. Ainsi, toutes les sociétés de démarchage devront faire nettoyer une fois par mois leur liste de numéros par Bloctel qui supprimera ceux des consommateurs qui ont demandé à ne plus être appelés. Des sanctions sont également présentes dans le dispositif avec des amendes pouvant aller jusqu'à 75 000 euros. Si les appels proviennent de l'étranger, la société française donneuse d'ordre sera poursuivie. La secrétaire d'Etat promet des exemples dès le 1<sup>er</sup> juillet.

### **A lire aussi :**

[La fermeture de Pacitel laisse les consommateurs sans protection contre le démarchage téléphonique](#)

**Crédit Photo : Phovoir-Shutterstock**